

« Moi je vous dis (...) la meilleure façon qu'il n'y ait pas de TVA (sociale), c'est de changer le président de la République. » **François Hollande.**

Déni de justice aux prud'hommes

Le TGI de Paris a condamné l'État à indemniser seize salariés qui ont attendu plusieurs années un jugement aux prud'hommes de Bobigny, Nanterre ou Longjumeau. Des délais « déraisonnables » dus au manque de moyens.

Une justice trop lente n'est plus une justice. Mercredi, le tribunal de grande instance de Paris a condamné l'État à indemniser seize salariés victimes de délais de procédure « déraisonnables » aux prud'hommes de Nanterre, Bobigny ou Longjumeau, où ils ont attendu plusieurs années avant de voir leur affaire tranchée. Le tribunal a reconnu un « déni de justice » de la part de l'État, qui devra leur verser des dommages et intérêts allant de 1 500 à 8 500 euros, plus 2 000 euros pour les frais de justice.

« C'est une première victoire », se félicite Aline Chanu, membre du Syndicat des avocats de France (SAF), qui a lancé il y a un an une « démarche collective » pour dénoncer les dysfonctionnements de la justice prud'homale. Fin janvier 2011, le SAF a introduit devant le TGI de Paris 71 dossiers, dont les seize jugés mercredi, formant un « pot-pourri de tous les délais délirants » que



« Les problèmes concernent aussi la cour d'appel de Paris, qui fixe des audiences pour 2014 », insiste Aline Chanu, avocate.

subissent les salariés saisissant les prud'hommes, particulièrement en région parisienne, explique l'avocate. « À Nanterre, il s'écoule souvent deux ans entre l'audience de conciliation et l'audience de jugement, détaille-t-elle. À Bobigny, il faut attendre un an pour l'audience de jugement, puis trente mois voire trente-six mois pour un départage (intervention d'un ma-

gistrat professionnel - NDLR). Les problèmes concernent aussi la cour d'appel de Paris, qui fixe en ce moment des audiences pour 2014. » De quoi décourager les salariés, leur causer des problèmes financiers, et rendre bien peu efficace la menace, sur un employeur fautif, d'une action en justice.

Pour le SAF, il ne s'agit pas de remettre en cause la

LE DROIT À UN DÉLAI RAISONNABLE

Pour mettre en cause l'État, les avocats s'appuient sur l'article L.141-1 du Code de l'organisation judiciaire français, stipulant que « l'État est tenu de réparer le dommage causé par le fonctionnement défectueux du service de la justice » en cas de « faute lourde ou de déni de justice », ainsi que sur l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme: « Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable. »

justice prud'homale, mais d'engager la responsabilité de l'État dans le manque de moyens matériels et humains alloués à la justice. De ce point de vue, « les motivations du jugement sont très bonnes, le sens politique de notre action a été entendu », souligne M^e Chanu. Dans un affaire où un salarié a attendu quatre ans et demi une décision du conseil de prud'hommes de Bobigny sur son licenciement, le TGI estime que « le déni de justice est caractérisé », puisque ce délai ne se justifie pas par « la difficulté présentée par l'affaire », mais bien par

« l'encombrement » du tribunal. Une situation qui « résulte du manque de moyens de la juridiction prud'homale », alors qu'« il revient à l'État de mettre en œuvre les moyens propres à assurer le service de la justice dans des délais raisonnables, faute de quoi il prive le justiciable de la protection juridictionnelle qui lui est due ».

Le 15 février, une vingtaine d'autres dossiers seront plaqués devant le TGI de Paris, avec cette fois le soutien du Syndicat de la magistrature et des confédérations CGT, FO, CFDT, Solidaires et Unsa.

FANNY DOUMAYROU

Un président optimiste

Les premiers vœux de Jean-Pierre Bel, président socialiste du Sénat

« Quand elle se donne les moyens, la gauche sait remporter les victoires politiques nationales », déclarait, lors de ses vœux à la presse, Jean-Pierre Bel, président (PS) du Sénat, après avoir rappelé le basculement « historique » de la majorité en septembre dernier. Après être revenu sur les initiatives de la nouvelle majorité de gauche pour abroger « des dispositions fiscales injustes », pour taxer les « retraites chapeau et les parachutes dorés », Jean-Pierre Bel, « ami et soutien de François Hollande », explique: « Cela préfigure de ce que la gauche peut faire demain en cas de victoire. » Tout en rappelant cependant qu'il faudra faire en fonction des possibilités « tenant compte de la crise » et insister « pour ramener le déficit de la France à 3 % en 2013 ». Ajoutant, à propos de la TVA sociale, « Sarkozy favorise le même public que la bande du Fouquet's » et d'annoncer que les sénateurs combattront cette réforme.

MAX STAAT

(Publié)